



Formation animée par des formateurs disposant de l'habilitation CNAPS



113h, soit 16 jours
(dont E-LEARNING 36h)

PRÉREQUIS

- Autorisation délivrée par le CNAPS pour chaque Stagiaire
- Niveau Français b1
- Si stagiaire d'origine étrangère hors ue : titre de séjour supérieur à 5 ans

OBJECTIFS

- Acquérir les connaissances et compétences réglementaires et techniques d'agent de prévention et de sécurité dans le domaine de l'événementiel
- Mettre en œuvre les bonnes pratiques professionnelles
- Obtenir une carte professionnelle délivrée par le CNAPS pour l'activité de surveillance dans l'événementiel (limitée dans le temps).

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Candidats au métier d'agent de prévention et de sécurité dans le domaine de l'événementiel
 Attention : prérequis dans le cadre du renouvellement de la carte professionnelle
 Suite à la parution du décret n°2022-198 du 17 février 2022, les ressortissants étrangers sans distinction (UE et Espace économique européen compris) doivent justifier pour obtenir ou renouveler leur carte professionnelle, d'un niveau de français B1 selon le cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. L'arrêté du 31 mars 2022 relatif à la vérification du niveau de maîtrise de la langue française (...) a fixé les documents recevables, pour justifier de ce niveau :
 • Le diplôme national du Brevet
 • Un diplôme attestant d'un niveau de connaissance du français au moins équivalent au B1 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe
 • Un diplôme délivré par une autorité française ou à l'étranger, sanctionnant un niveau au moins égal au niveau 3 de la nomenclature nationale des niveaux de formation (par ex : CAP, BEP, Titre RNCP ou CQP/TFP de niveau 3 minimum...)
 • Une attestation de réussite au test de connaissance du français (TCF) de France Education International, délivrée depuis moins de 2 ans et équivalant au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues
 • Une attestation de réussite au test d'évaluation du français (TEF) de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, délivrée depuis moins de 2 ans et équivalant au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues
 Le décret n° 2022-198 du 17 février 2022 prévoit également qu'il est possible de justifier du niveau B1 de connaissance de la langue française par :
 • Une attestation de comparabilité délivrée par l'organisme ENIC-NABIC au vu d'un diplôme délivré à l'issue d'études suivies en français, par les autorités de l'un des pays dont la liste est fixée par l'arrêté NOR INTV20006315a du 12 mars 2020 (Etats francophones, Algérie, Maroc, Tunisie). Ces dispositions sont applicables à partir du 1er mai 2022.

MÉTHODES MOBILISÉES

- Formation alternant apports théoriques, exercices pratiques
- **MODALITÉS D'ÉVALUATION**
- Évaluation des acquis au travers de mises en situations pratiques
- Test final d'admissibilité (7 h)

MODALITÉS

- Formation réalisée en centre
- Votre convocation comportera un plan d'accès

ACCESSIBILITÉ

- Nos lieux de formation sont des établissements permettant l'accès des personnes en situation de handicap (PMR)

Nous consulter pour toutes questions relatives à l'accessibilité de nos formations aux personnes en situation de handicap

DÉLAIS D'ACCÈS

- 30 jours maximum (hors juillet, août et décembre)

TARIFS

Nous consulter

PROGRAMME

Module Secourisme (14 h)

- Gestion des premiers secours (programme de l'INRS du SST)

Module Juridique (17 h)

- Environnement juridique de la sécurité privée
- Connaître le livre VI du CSI
- Connaître les dispositions utiles du code pénal
- Application de l'article 73 du code de procédure pénale
- Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques
- Connaître les principes de la République Française
- Respecter la déontologie professionnelle

Module Gestion des conflits (05 h)

- Gestion des conflits et des situations conflictuelles

Module Stratégique (05 h)

- Transmission des consignes et informations
- Spécialités : 65 heures

COMPLÉMENT MODULE GESTION DES RISQUES ET DES SITUATIONS CONFLICTUELLES (09 h)

MODULE MODALITÉS D'APPRÉHENSION AU COURS DE L'EXERCICE DU MÉTIER (7 h)

Application de l'article 73 du Code de Procédure Pénale

MODULE SENSIBILISER AU RISQUE TERRORISTE (13 h)

MODULE PROFESSIONNEL (15 h)

MODULE ÉVÉNEMENTIEL (7 h)

MODULE ÉVÉNEMENTIEL SPÉCIFIQUE (7 h)

MODULE GESTION DES RISQUES ET DES SITUATIONS CONFLICTUELLES DÉGRADÉES (16 h)

Examen : 7 heures